pour en débarrasser le sein de sa mère qu'elle incommode beaucoup et qu'elle finirait par faire périr. Il ne nous reste donc plus, M. le l'resident, qu'à assister au libera et chanter requiescat in pace (Rires.) Ce que, je pense, tout le Bas-Canada chantera avec bien du plaisir en remerciant la Providence qui, comme nous aimons à le reconnaître, veille d'une manière toute spéciale sur notre cher Canada, de nous avoir préservé de tomber dans l'abîme sur le bord duquel nous étions,-et à charger les hon. messieurs qui siégent de l'autre côté de cette chambre à aller en Angleterre prononcer son oraison funebre. (Ecoutez! écoutez!) Mais, malgré cela, M. le President, la position exceptionnelle où se trouve placé le comté que j'ai l'honneur de représenter ici, comme celle que l'on a voulu faire croire que j'occupe moi-même en cette chambre, en disant que je ne représente pas l'opinion de mes constituants sur cette grande question, m'oblige, avant de voter, de faire voir la situation particulière de mon comté, et à démontrer qu'en votant comme je me propose de le faire, je ne ferai que suivre et exécuter les désirs des électeurs que je représente. Je souhaiterais que plusieurs des messieurs qui voteront dans un sens contraire pussent en démontrer autant pour appuyer leurs votes. (Ecoutez! écoutez!) Il est bien vrai qu'il y a eu dans mon comté une assemblée convoquée par moi, en ma double qualité de préfet et de représentant du comté, et qu'à cette assemblée, il y a cu un peu de bruit qui l'a empêché de se prononcer sur la confédération; mais, M. le President, il faut savoir que cette assemblée avait lieu deux jours seulement avant le tirage au sort, et qu'à cause de cela on avait créé beaucoup d'agitation parmi les jeunes gens qui ne sont pas même électeurs, pour détourner l'attention de l'assemblée du but pour lequel elle était convoquée ; et l'on sait, M. le Prisident, que dans un comté quelconque, il est toujours facile de trouver un certain nombre de gens qui sont toujours prêts à faire du bruit, pourvu qu'on leur fournisse ce qui est nécessaire, et c'est ce qui a eu lieu. Mais, depuis, plusieurs des paroisses se sont prononcées sur la confédération, comme on le verra par les résolutions que je prendrai la liberté de lire à la chambre :-

"A une session spéciale du conseil municipalde la paroisse de 8t Arsène, dans le comté de Témiscouatadûment convoquée par avis spécial et public, et tenue, en la dite paroisse de St. Arsène, en la salle publique, lundi, le treizième jour du mois de février, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-cinq, conformément aux dispositions de l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle sont présents: J. Prime Roy, écuier, maire, et messieurs François Duzé, J. BTE. PELLETIER, HECTOR ROY, GERMAIN TERRIAULT, JOSEPH ROY et OLOVIS BÉ. LUEÉ, membres du dit conseil, et formant un quorum ; le dit J. Prime Roy, écuier, présidant comme maire ; et à laquelle sont aussi présents un grand nombre des principaux citoyens et électeurs de la dite paroisse.

et électeurs de la dite paroisse;

"M. le conseiller François Durá propose,
secondé par M. le conseiller Hautor Roy:--

"Qu'il soit résolu, que ce conseil, considérant que le projet de confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, maintenant soumis à la législature, serait désavantageux au Bas-Canada, croit de son devoir de prier J. BTE. POLLIOT, écuier, membre du comté, de faire tout ce qu'il pourra pour empêcher que le projet en question soit adopté, ou du moins qu'il ne le soit pas sans un appel au peuple de la manière que la législature le trouvera le plus convenable. Adopté unanimement.

"M. CLOVIS BÉRURÉ propose, secondé par M.

JOSEPH ROY:—

"Que copie de la présente résolution soit de suite transmise au dit J. Brs. Poulior, écuier.—
Adopté unanimement.

"(Signé,) J. PRIME ROY, maire.
"Elim Mailloux, S. T."

J'ai encore d'autres résolutions identiques, adoptées dans plusieurs autres paroisses du comté, mais je me dispenserai de les lire. (Ecoutez! écoutez!) Maintenant, M. le Prisident, pour faire bien comprendre aux hon membres la position particulière où se trouve placé le comté que j'ai l'honneur de représenter, je leur dirai que, par quelque ligno que passe le chemin de fer intercolonial, -s'il est construit,-et j'espère qu'il se fera sans la confédération,—il devra, dans tous les cas passer dans toute l'étendue du comté sur plus de cinquante milles; et ensuite encore être fait pour une grande distance à travers une forêt vierge, dont les habitants de mon comté se trouvent les plus rapprochés. L'on sait, M. le Président, quels avantages retirent les localités où des travaux aussi considérables se font, d'abord pour la confection et ensuite l'entretien, et l'on connait aussi tous les autres avantages d'un chemin de fer pour les établissements. Les habitants de mon comté ont très bien compris tout cela, c'està-dire que, sous le rapport des intérêts matériels, la confédération pourrait nous être avantageuse, comme je le pense aussi moimême ; mais, néanmoins, ils ont aussi compris qu'il en est des peuples comme des individus,